

Bordeaux, le 15 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En Limousin, un réseau d'acteurs mobilisés pour améliorer le parcours de santé des personnes souffrant de troubles psychiques

Le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) Limousin a été signé le 30 juillet dernier par Benoît Elleboode, directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, François-Jérôme Aubert, directeur du Centre hospitalier Esquirol à Limoges, les présidents des Conseils départementaux de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne, les présidents des Conseils territoriaux de santé, et les administrateurs des Groupements de coopération sanitaire (CGS).

Signé pour cinq ans, le CTSM ratifie l'engagement de tous les signataires pour améliorer le parcours de vie et de santé des personnes présentant des troubles psychiques. Il porte les fondements de la nouvelle politique territoriale de santé mentale en cohérence avec la feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie.

>> Une démarche partenariale dynamique, fédérée autour d'un plan d'actions ambitieux

Les acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé mentale sont multiples : professionnels de santé et du médico-social, collectivités locales, représentants des usagers et des familles, Éducation Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)... Le CH Esquirol, en tant qu'établissement coordonnateur des travaux, et les groupements de coopérations sanitaires présents dans les trois départements ont su les mobiliser. Grâce à une collaboration forte entre tous les acteurs, un diagnostic partagé a été établi servant de base à l'élaboration d'un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

Instaurés par la loi de modernisation de notre système de santé en 2016, les PTSM ont comme objectif « l'amélioration continue de l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. ».

Le PTSM Limousin est structuré en 8 axes représentant les enjeux du territoire :

1. Lisibilité de l'offre de soins et médico-sociale en santé mentale,
2. Mise en place d'actions de repérage précoce,
3. Renforcement de l'accès aux soins somatiques et aux soins en santé mentale,
4. Déploiement d'un dispositif de formation adapté aux besoins,
5. Développement des échanges et des partenariats territoriaux afin de renforcer une culture partagée en santé mentale,
6. Démocratie sanitaire et lutte contre les stigmatisations,
7. Parcours spécifiques,
8. Attractivité médicale.

Dix-neuf actions ont été arrêtées permettant notamment de :

- Améliorer le repérage de la crise suicidaire et son accompagnement,
- Consolider des coopérations pluri professionnelles en santé mentale,
- Renforcer la présence des structures de santé mentale sur le territoire,
- Lutter contre la stigmatisation des troubles et du handicap psychique...
- Développer la connaissance et la compréhension de la maladie psychique pour mieux accompagner.

Compte tenu de la **spécificité du PTSM Limousin** et afin de répondre aux attentes des partenaires, **les actions sont déclinées soit à l'échelle départementale pour répondre à une problématique territoriale spécifique, soit à l'échelle interdépartementale** pour traiter de sujets transversaux comme l'attractivité médicale du territoire.

>> Des actions spécifiques déjà engagées en Limousin

- **La création d'un dispositif d'intervention pour la gestion des situations de crise et la gestion des cas complexes pour les enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans** a bénéficié d'un financement dans le cadre de l'appel à projet « mesures nouvelles en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent » à hauteur de 1,25 M€ en 2019 pour les 3 départements.
- **Le déploiement d'un dispositif de prise en charge et de coordination du psycho traumatisme** sur le territoire s'est traduit par des recrutements supplémentaires au sein de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP).
- **Des actions relatives à l'amélioration du repérage du risque suicidaire et son accompagnement** sont actuellement en cours de développement (recrutement d'une coordonnatrice pour aider au déploiement du dispositif [VigilanS*](#)).
- **Le repérage et l'accompagnement précoce des troubles psychiques chez les jeunes adultes (18-30 ans)** a également bénéficié d'aide financière dans le cadre d'une collaboration entre l'association « Ecoute et Soutien » et le CH Esquirol de Limoges (financement de 0.25 ETP de psychologue depuis le 01/01/21 permettant de lancer une démarche de soins en proximité).
- **Le projet e-DIP (Equipe de détection et d'intervention Précoce)** a par ailleurs été retenu en 2019 dans le cadre du Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie à hauteur de 439 971 €/an durant 3 ans. Les équipes interviennent sur la Creuse et la Haute-Vienne auprès d'une population âgée de 16/25 ans en vue de détecter et d'évaluer les symptômes atténués de la maladie psychotique. L'objectif global est de proposer une prise en charge précoce (suivi personnalisé et intensif sur une période maximum de 2 ans) aux populations ciblées détectées à Ultra Haut Risques afin de réduire le risque de transition psychotique.

Concernant les démarches départementales, qui s'attachent à répondre aux particularités du territoire, on peut citer **le besoin de renforcer l'accès aux soins de réhabilitation psycho-sociale en Corrèze** ou encore la **création d'un collectif sur le territoire creusois** (type Semaine d'Information sur la Santé mentale) regroupant les partenaires du territoire, les usagers et leurs représentants afin de développer des actions d'information et de sensibilisation.

Ainsi, le PTSM a listé 19 actions elles-mêmes déclinées en 63 sous actions dont 26 ont été classées prioritaires. Elles pourront bénéficier d'un soutien puisque des crédits spécifiques sont réservés au financement du PTSM.

Parmi elles pourraient être soutenus :

- La formation d'infirmiers en pratiques avancées,
- L'élargissement et le développement de l'attractivité médicale (innover en matière de recrutement ,

faciliter les conditions d'exercice et d'accueil, élargir et structurer l'offre de formation).

Afin d'accompagner le déploiement et le suivi de ces nombreuses actions, **une coordonnatrice PTSM a été recrutée au 1^{er} juillet 2021. Son poste est financé par l'ARS à hauteur de 57 000 €/an.**

La tâche reste grande mais la mobilisation de l'ensemble des partenaires est sans faille pour relever ce défi. La mise en œuvre opérationnelle de ces actions permettra de décloisonner les pratiques et les financements, et d'améliorer significativement les parcours de vie des malades psychiques.

Le PTSM est un projet d'envergure qui se veut concret et réaliste. Il est très attendu par les acteurs du Limousin.

VigilanS : Ce dispositif a pour objectif général de contribuer à faire baisser le nombre de suicides et le nombre de récurrences de tentative de suicide. Ce dispositif consiste en un **système de recontact et d'alerte en organisant autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un réseau de professionnels de santé qui garderont le contact avec elle.*

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

Marie-Claude Savoye

N° presse : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr